



état des lieux de sortie non signé par locataires, clefs rendus

Par **Koekie**, le **10/11/2015** à **15:13**

Bonjour,

J'ai un litige avec mon ancien propriétaire.

Lors de la remise des clefs nous avons fais le tour de l'appartement. Le propriétaire estime qu'il faut le rendre à l'état dont il nous l'as loué, or il y a état d'usage/usure normale. Il essaie de me mettre un tas de choses sur mon dos pour ne pas me rendre la caution (dépôt de garantie). J'ai rendu les clefs mais je n'ai pas signé l'état des lieux de sortie, il ne l'avait même pas avec lui. Une semaine après je l'ai revu pour signer l'edls, j'ai refusé de signer, car il comprend des points dont je ne suis absolument pas d'accord.

Je n'avais jamais eu de problèmes avec lui, sauf que maintenant qu'il doit me rendre mon dépôt de garantie. Je voudrais amener cette affaire devant le tribunal.
Merci de m'informer ce que je peux faire.